



La misère des chats EN SUISSE

Christine Künzli, directrice générale adjointe et avocate à la Fondation Tier im Recht

Contrairement à ce que l'on croit souvent, en Suisse aussi, il existe un important problème de chats errants. Sur les quelque deux millions de chats qui vivent sur le territoire, on estime que près de 300 000 sont sans foyer et ensauvagés. Cela se traduit par des colonies entières de chats malades et par d'innombrables animaux tués ou mourant dans d'atroces souffrances chaque année. Cette surpopulation est principalement due au fait qu'un grand nombre de chats d'extérieur ne sont pas stérilisés et continuent à s'accoupler avec des animaux abandonnés et non castrés. Une obligation de castration pour les chats d'extérieur permettrait de désamorcer de nombreux problèmes. Mais jusqu'à présent, la Confédération et les responsables politiques demeurent inactifs.

Les chats qui peuvent entrer et sortir de manière autonome jouissent d'une vie assez libre. Si ces animaux ne sont pas stérilisés, l'accouplement et la reproduction font instinctivement partie de leur répertoire comportemental. Les femelles sont prêtes à s'accoupler jusqu'à quatre fois par an et donnent naissance en moyenne à deux à cinq chatons, ce qui conduit naturellement à une progéniture très nombreuse année après année. Si les chats se reproduisent de manière excessive, de grandes colonies se forment rapidement dans un espace restreint, entraînant des problèmes d'hygiène et la propagation de maladies. De nombreux animaux meurent dans la souffrance parce qu'ils ne reçoivent pas de soins médicaux ou ne trouvent pas suffisamment de nourriture. En plus de faire augmenter la population de chats errants, la reproduction incontrôlée des chats se traduit chaque année par l'envoi dans des refuges, l'abandon ou le meurtre d'innombrables chatons.

Les organisations de protection des animaux demandent une obligation de castration pour les chats d'extérieur

Pour toutes ces raisons, la détention de chats non castrés ayant accès à l'extérieur est hautement problématique du point de vue de la protection des animaux. Depuis 2008, l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) stipule que les détenteurs d'animaux doivent prendre les mesures que l'on peut attendre d'eux afin d'empêcher la reproduction excessive de leurs animaux. Le commentaire de l'OPAn précisait déjà à l'époque que l'objectif de cette disposition était d'éviter à la progéniture indésirable un destin non conforme au bien-être animal. En dépit de cette disposition claire en matière de protection des animaux, de nombreux propriétaires de chats continuent à laisser leurs animaux se reproduire à leur guise. Une mesure adéquate et efficace pour éviter la prolifération des chats errants, réduire la souffrance des chats et réguler durablement la population féline en Suisse serait donc d'introduire une obligation de castration pour les chats d'extérieur.

Problématique de la protection des espèces

Les chats ne sont pas les seuls à subir les conséquences néfastes de la surpopulation féline. Les organisations de protection de la nature et des espèces reprochent régulièrement aux chats de tuer chaque année des millions d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens et de constituer ainsi une menace considérable pour la biodiversité. La réduction du nombre de chats en Suisse permettrait donc également de minimiser le danger que ceux-ci représentent pour la diversité des espèces d'oiseaux, de petits mammifères, de reptiles et d'insectes.

La Confédération et les responsables politiques s'opposent à la castration obligatoire

En 2018, les organisations de protection des animaux Stiftung für das Tier im Recht (TIR) et Network for Animal Protection (NetAP) ont décidé de faire pression sur le Parlement en déposant à Berne une pétition soutenue par plus de 150 organisations de protection des animaux et rassemblant plus de

100 000 signatures en faveur d'une obligation de castration pour les chats d'extérieur. Peu après, afin de donner plus de poids à ces revendications, la conseillère nationale Doris Fiala (PLR/ZH), qui soutenait depuis le début l'objectif de la pétition, a déposé au Parlement la motion « Réduire la souffrance des animaux grâce à l'obligation de castration des chats libres de leurs déplacements », cosignée par 34 parlementaires. Malheureusement, le Conseil national et le Conseil des États se sont tous deux prononcés contre la pétition, et le Conseil national a également rejeté la motion de Fiala en automne 2020, ce qui a définitivement clos le sujet au niveau fédéral. Les responsables politiques ont ainsi manqué l'occasion de s'engager en faveur d'une solution durable au problème des chats errants. Toutefois, certains cantons envisagent actuellement d'introduire soit une obligation de castration pour les chats ayant accès à l'extérieur, soit une obligation d'identification pour tous les chats vivant sur le territoire cantonal. Les initiatives politiques correspondantes sont en cours de discussion dans les cantons de Zurich, St-Gall, Argovie et Bâle-Ville. En mars 2021, le Grand Conseil du canton de Berne a malheureusement rejeté un postulat demandant l'introduction d'une obligation de castration pour les chats d'extérieur.



Christine Künzli est directrice générale adjointe et avocate à la Fondation Tier im Recht (TIR). De plus amples informations sur les principales activités de la fondation sont disponibles ici : www.tierimrecht.org